



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
28 SEPTEMBRE 2016

Transmission en Préfecture	05 OCT. 2016
Date Réception	

Le vingt huit septembre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 22-09-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Yvon CASTINEL, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Alexandre ANDREIS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Catherine PIAT, François BERGA, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Martine CHABERT à Richard CADOR, Christine BENOIST LEFEBVRE à Mireille AMEN, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Emma LE MAOÛT à Armand FELDMANN, Jean-Marie DENORME à Corinne ARCHAMBAULT, Fabrice MATTEI à François BERGA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire CARLINO

DELIBERATION N° 2016-085	<b>Institutions</b> Approbation d'une convention de collaboration avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le bureau municipal de l'emploi
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que La Métropole Aix-Marseille-Provence, désormais titulaire de la compétence Insertion-Emploi, souhaite poursuivre la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, qui s'appuie sur les structures présentes dans chaque commune.

Depuis 2002, le Bureau municipal de l'emploi de Lambesc est le lieu d'accueil privilégié des bénéficiaires de ce programme, qui donne lieu chaque année au renouvellement d'une convention de collaboration.

Cette convention portant sur l'année 2016 prévoit le versement d'une participation de la Métropole d'Aix-Marseille Provence de 5 100 € au titre des services rendus aux bénéficiaires du PLIE, par le Bureau Municipal de l'Emploi, qui se décompose comme suit :

- 4000 € d'aide au fonctionnement et à la mise en place d'actions en faveur de l'insertion.
- 1100 € de participation au financement de l'abonnement aux logiciels « Pass'Avenir » et « Transférance ».

Après en avoir délibéré

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** la convention de collaboration entre la Métropole d'Aix Marseille Provence et le bureau municipal de l'emploi pour l'année 2016 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention considérée.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire de Lambesc,**  
Pour le Maire empêché  
Par délégation  
Le Premier Adjoint **Bernard RAMOND**  
**Richard CADOR**

